

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

200., en argent et 28., que la 1^{re} Direction a gratifié ces deux dernières années, et de plus une toise de Sapin destinée principalement à chauffer la chambre d'écrite.

Les fonds d'où dérive la pension de l'Instituteur, sont ceux qui appartiennent à l'Établissement, à savoir, Maisons, Rentier, et contributions Charitables.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

Réponses de la Citoyenne Chollet, Régente aux Ecoles de Charité de Lausanne

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? Lausanne

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? Chef lieu du Canton

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Lemay

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District - - - De Lausanne

e. Canton - - - Du Lemay

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) L'école est fréquentée par les enfants domiciliés dans les divers quartiers de la Ville, Nommés par les contribuans à l'établissement des Ecoles de Charité ou par la Direction elle même

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

257-256

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? Dans celle-ci on commence par la prière, on leur enseigne les premiers principes de la Lecture, de la récitation, et on les forme aux Ouvrages, comme tricotage et Danté.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? Elle dure toute l'année, sauf cinq semaines de vacances pour les Maisons, et trois pour les Vendanges.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? L'ancien, et particulièrement le nouveau Testament pour la Lecture et les principes religieux; ensuite le Catechisme d'Ostervald retouché, et le recueil des psaumes en vers pour la récitation et étude de la Religion.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? Les réglemens de cet institut sont assez nombreux, et l'exécution soigneusement surveillée; Note (a)

9°. Durée de l'école chaque jour? Six heures d'école chaque jour, savoir 3 heures le Matin et après Midi.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? Dans cet institut Charitable, il y a 4 écoles savoir deux de garçons, et deux de filles, celle-ci est la 2de des filles lesquelles sont promues dans la 1re école lorsqu'elles examinateurs les en trouvent capables.

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? La Direction des Ecoles de Charité, à la Suite d'un examen.

b. D'où est-il? De Maracon, District d'Oron.

c. Son nom Anne Marie Georgette Chollet Née Martin

(a) Les principaux réglemens sont les mêmes que dans les Ecoles des Garçons, Mlle. une Directrice pour les Ouvrages des filles, qui est Madame la Ministre Legade (Rayenne Lites infatigable, dont la Bienfaisance et l'humanité la font Chérir de tous les cœurs. Elle achète elle-même les Matières et fournitures pour habiller les Orphelins de cet institut qui sont assez nombreux; et elle délivre à chacun deux ce dont il a besoin; depuis que j'ai l'honneur de la voir venir diriger ces Ecoles, jamais elle ne se l'aspat de dédaigner dans les Détails les plus minutieux; et nous la voyons toujours avec joie, venir triompher, et la Maitresse, et les Enfants.

(3)

d. Son âge. Née en 1768

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? Quatre enfans.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? Depuis 1784

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? Elle a été auparavant Gouvernante dans des Maisons particulières pour éduquer des Enfants.

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? Point

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? Actuellement 25

a. En hiver, } soit garçons ou filles. Elles fréquentent l'école toute l'année
b. En été, } sauf quelques congés qu'on leur accorde.

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école. Les ressources des Ecoles sont les fonds appartenans à l'établissement, et dirigés par les Directeurs des Ecoles de Charité.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? Les enfans ne payent rien

15°. Bâtiment de l'école. L'institutrice est logée dans un appartement qui appartient à l'établissement.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? Vieux

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? Il y a une chambre destinée à l'instruction, et au Travail.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. La Direction

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Cailles communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

L'180^u en argent et L'90 que la ^{Abte} Direction a gratifié ces dernières années, et de plus une toise de bois de Sapin destinée principalement à chauffer la Chambre d'...

Les fonds dont dérive la pension de l'institutrice, sont ceux qui appartiennent à l'Établissement, Savoir Maisons, Rentes, et Contributions Charitables

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District *Distr. de Lausanne*

e. Canton *du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

258
Réponses de Thabellé Goup. Répondte de l'école des filles de la section de St-Laurent - Lausanne

Commune de Lausanne, Section Saint Laurent

L'école est fréquentée par les jeunes filles dont les Pères sont domiciliés dans la 2^{de} Section